

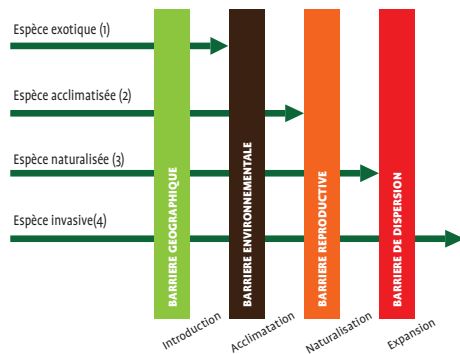
Les espèces invasives



Les espèces invasives, encore appelées espèces exotiques envahissantes, sont des espèces non indigènes, végétales ou animales, dont l'introduction ou la propagation constitue une menace pour la biodiversité et les services écosystémiques. Elles peuvent avoir des effets négatifs sur la santé humaine ou sur l'économie.

Processus d'invasion biologique

Pour devenir invasive, une espèce exotique doit franchir 4 barrières :



- **la barrière géographique** : via l'introduction, volontaire ou non, par l'action de l'homme. C'est une espèce exotique introduite ;
- **la barrière environnementale** : l'espèce résiste aux conditions climatiques de la zone d'introduction. C'est une espèce acclimatée ;
- **la barrière de la reproduction** : l'espèce se reproduit dans la zone d'introduction et forme des populations pérennes. C'est une espèce naturalisée ;
- **la barrière de la dispersion** : l'espèce colonise divers habitats et se répand de manière importante. Elle est devenue invasive.

Les espèces introduites avant l'an 1500, début des grands échanges internationaux, ne sont pas considérées comme invasives

Les impacts des espèces invasives

Les invasions biologiques causent de nombreux impacts négatifs qui touchent plusieurs aspects de nos sociétés.

L'environnement : les espèces invasives sont la 2^{ème} cause de perte de biodiversité au niveau mondial, après la destruction des habitats. Les interférences sont nombreuses avec les services écosystémiques, comme la régulation de l'écoulement des eaux, la protection contre l'érosion, la pollinisation, etc.

L'économie est également impactée notamment par :

- ✓ la dégradation d'installations industrielles, par exemple, les circuits de pompage d'eau qui peuvent être obstrués par la prolifération de moules exotiques) ;
- ✓ la perte de valeur des terrains envahis par les plantes invasives ;
- ✓ les coûts de gestion et de restauration du milieu naturel ;
- ✓ l'endommagement des paysages, etc.

La santé publique : outre les brûlures causées par un contact avec la berce du Caucase, d'autres risques, comme des phénomènes allergiques ou la transmission de maladies sont bien présents.

Dans l'union européenne, les coûts engendrés par les espèces invasives sont évalués à plus de 12 milliards d'euros par an

Comment ces espèces arrivent-elles chez nous ?

Plusieurs canaux d'introduction d'espèces exotiques existent :

- ✓ l'introduction volontaire de plantes utilisées pour certains aménagements, relâchement délibéré, agents de contrôle biologique ou plantes utilisées pour façonner des paysages ;
- ✓ la fuite de jardins, d'aquacultures ou de zoos ;
- ✓ la contamination: plantes, agents pathogènes et espèces nuisibles transportés involontairement ;
- ✓ les «Passagers clandestins» dans l'eau de ballast et via le fret aérien ;
- ✓ Corridor (par exemple routes, canaux) : soulignant le rôle joué par les infrastructures de transport.

Exemple :



La renouée du Japon (*Fallopia japonica*) a été introduite délibérément comme plante ornementale.

Particulièrement adaptée aux zones humides près des cours d'eau, la renouée du Japon envahit les berges. Capable de se disperser via de petits fragments de rhizomes, elle forme rapidement des

populations denses et persistantes.

En sécrétant une substance allélochimique dans le sol,

elle parvient à inhiber la croissance des plantes indigènes, menant ainsi à la formation de populations monospécifiques ainsi qu'à la diminution de la biodiversité.

Les petits vertébrés en pâtissent eux aussi, la renouée modifie leur habitat et altère les qualités physico-chimiques du sol.

Mieux vaut prévenir que guérir !

La prévention reste le meilleur moyen de limiter les espèces invasives.

Une fois l'espèce implantée, l'éradication, la plus précoce possible, devient la meilleure solution (arrachage mécanique ou manuel), mais le travail est long, laborieux et pas toujours efficace.

Lorsque l'espèce a colonisé le territoire, l'éradication totale relève de l'impossible. Les méthodes de gestion pour endiguer l'expansion des populations et réparer les dégâts sont extrêmement coûteuses. Il s'agit de techniques de fauchage, d'arrachage manuel ou mécanique, etc.

Cette gestion est donc un défi dans lequel chacun d'entre nous a sa part de responsabilité. Nous pouvons agir ! La prévention commence dans nos maisons, nos jardins, nos étangs, etc.

En effet, les plantations volontaires et le dépôt sauvage des déchets verts comptent parmi les principaux facteurs de dispersion des plantes invasives. Ils sont directement liés aux activités de jardinage.

Nous pouvons agir en prévention en suivant quelques règles :

- ✓ connaître la liste des plantes invasives ;
- ✓ privilégier les pépinières qui ont adopté la charte de conduite instaurée par AlterIAS* ;
- ✓ ne pas planter ou acheter les espèces problématiques ;
- ✓ utiliser des espèces indigènes alternatives ;
- ✓ ne pas jeter ses déchets verts dans la nature ;
- ✓ privilégier le dépôt des déchets de plantes invasives vers les centres de compostage ;
- ✓ éviter le fauchage ou le broyage de certaines espèces comme la renouée du Japon.



* Le projet AlterIAS a élaboré un code de conduite qui reprend notamment une liste de plantes « alternatives » qui peuvent remplacer les plantes invasives de nos jardins.

Des fiches techniques sur d'autres espèces invasives sont disponibles sur les sites www.provincedeliege.be www.province-luxembourg.be